

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société anonyme

9, Rond-Point des Champs Elysées – Marcel Dassault
75008 - PARIS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2012

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**IMMOBILIERE
DASSAULT SA**

*Attestation des
rémunérations
Exercice clos le
31 décembre 2012*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 252 331 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Courbevoie et Neuilly, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Odile COULAUD

DELOITTE &
ASSOCIES



Laure SILVESTRE-SIAZ

IMMOBILIERE DASSAULT

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 36.889.481,60 Euros

9, Rond-Point des Champs Elysées – Marcel Dassault – 75008 PARIS

TEL. 01.53.76.93.00 - FAX 01.53.76.93.20

RCS PARIS B 783 989 551

ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS

Etablie en application de l'article L.225-115 du Code de Commerce

Je soussigné,

Olivier COSTA de BEAUREGARD,

Président du Directoire de la Société IMMOBILIERE DASSAULT,

Certifie que les rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à 252 331,-- Euros (*Deux Cent Cinquante Deux Mille Trois Cent Trente et Un Euros*) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Fait à PARIS,
Le 27 mars 2013

Olivier COSTA de BEAUREGARD
Président du Directoire


